

Autres dénominations : Vétérinaire praticien / Vétérinaire praticienne • Vétérinaire rural / Vétérinaire rurale

Présentation du métier

Le / La vétérinaire détermine et réalise les soins aux animaux selon des besoins médicaux, chirurgicaux et les impératifs de sécurité sanitaire en tenant compte du bien-être des animaux.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec le Diplôme d'État de Docteur en médecine vétérinaire.

Compétences professionnelles

- Capacité à mener un diagnostic clinique
- Chirurgie vétérinaire
- Conseiller sur l'alimentation, les soins, la médication de l'animal ou procéder à la vente de médicaments, d'apports nutritionnels
- Établir, suivre, mettre à jour des dossiers administratifs
- Identification des symptomatologies (fonctionnelles, mécaniques, tissulaires, circulatoires, ...)
- Identifier la demande de l'interlocuteur (propriétaire de l'animal, éleveur, soigneur, ...) et déterminer les modalités d'intervention (soin sur place, transfert, ...)
- Identifier le motif de consultation et son degré d'urgence et informer le client sur les modalités de prise en charge de l'animal
- Prélèvement biologique
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Techniques d'approche et de manipulation des animaux

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de curiosité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME A1504 - Santé animale](#).